

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier au Capital Social de 102 461 499 € au 31.12.2007.
Siège Social : 9, rue Jadin, 75017 Paris.
784 826 257 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE 1 » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à L'ESPACE BERNANOS, 4, rue du Havre à Paris 9ème, le mercredi 25 juin 2008, à 14 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2007. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2007 ;
4. Rémunération sur transactions immobilières ;
5. Nomination du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant ;
6. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19 - Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution.— L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

— du rapport de la Société de Gestion,
— du rapport du Conseil de Surveillance,
— du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2007,
approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 17 086 327 €,
donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution.— L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

| | |
|----------------------------|---------------|
| bénéfice de l'exercice | 17 086 327 € |
| report à nouveau antérieur | + 6 815 127 € |
| soit, | 23 901 454 € |

décide :

| | |
|---|--------------|
| de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés : | 17 076 916 € |
| d'affecter au report à nouveau : | 6 824 538 € |

Troisième résolution.— L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2007 respectivement à 293 054 987 € et à 340 893 262 €.

Quatrième résolution.— L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au maximum de 1,25 %, sur le prix de vente, net vendeur, et sur le prix d'achat, hors taxes et hors droits, des immeubles vendus ou acquis au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Cinquième résolution.— L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme :

— Monsieur Olivier BOURNET, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
— Monsieur Bernard LABOUESSE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution.— L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur F. BARDIN.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BONGIOVANNI.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur CHASSEBOEUF.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur GALPIN.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur LEHMANN.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur PITOIS.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur POUSSIER.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AA AZ SCI, représentée par Madame BLANC-BERT. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Seizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, APPSCPI, représentée par Monsieur BONFIL-PRAIRE.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-septième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AVIVA COURTAGE, représentée par Monsieur POZZO di BORGO. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-huitième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société BPJC, représentée par Monsieur BONFIL-PRAIRE. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-neuvième résolution. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SPONTINI ASSETS, représentée par Monsieur THOMAS. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*La Société de Gestion,
PERIAL ASSET MANAGEMENT
Jean-Christophe ANTOINE,
directeur général délégué.*